

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74147

Objet

TARIFS

DES CANTINES SCOLAIRES

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt cinq octobre à 18 heures -

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, STIPAL, DUFOUR, Mme FAVIERE,
MM. BOUCHET, DOMEQ, BERLAND, BROTRÉAU, LACHAUD, DOIREAU, MONTRON,
LARGETEAU, NAULIN, COLLE, BUCHET, DELAIR, Me TAP, MM. BARRIERE,
BOUTET, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Melle FOUCHÉ par M. STIPAL
M. TETARD par M. de LIPKOWSKI

Absents : MM. Me BARDE, M. RIVIERE, M. BUJARD, M. PAPEAU,

M. M. MONTRON a été élu Secrétaire.

En raison de l'augmentation du coût de la vie, les Commissions
Scolaire et des Finances réunies le 12 septembre 1974, ont
estimé qu'il y avait lieu de procéder à un relèvement du prix
des repas des cantines scolaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission Municipale Scolaire et de la
Commission Municipale des Finances,

DECIDE :

- de porter le prix des repas de :
 - 2,50 F à 2,80 F pour les Ecoles Maternelles
 - et de - 3, -- F à 3,40 F pour les écoles primaires

avec effet du 2 décembre 1974.

- Pour le C. E. S ZOLA, d'appliquer les tarifs fixés par le B. O.
n° 30 bis du 27 Juillet 1974, savoir :

- 6° et 5° 216 FR par trimestre
- 4° et 3° 240 - par trimestre

./...

DATE DE CONVOCATION

17 octobre 1974

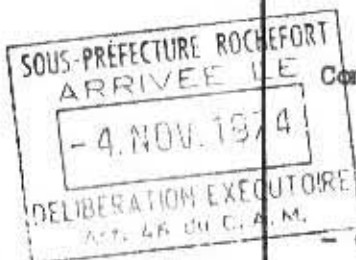
DATE D'AFFICHAGE

17 Octobre 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26 S

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22



avec effet de la rentrée scolaire 1974/75 et de maintenir les rabais et exonérations fixés par délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 1973 .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD